Commune de
PLAINE-HAUTE
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212201701-20261116-2026072D-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 novembre 2026

Nombre de membres		
Effectif légal	Présents	Ayant pris part à la délibération
19	**18**	**19**

Date de la convocation
10/11/2026
Date d'affichage
10/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi seize novembre à vingt heures, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire le dix novembre deux mille vingt-six s'est réuni à la mairie de Plaine-Haute au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mr le Maire, PIERRE Philippe.

Etaient présents : PIERRE P, RAOULT S, LUCAS R, PANSART JF, BONNY V, LE COQ P, FERON M, MEHEUT L, CLEMENT J, LE MOINE N, HUGER D, LETORT N, LE DENMAT M, OIZEL R, GROUES J, BLANCHARD S, TOQUET C, BIENNE S.

Absent : LE FOL B.

Pouvoir : LE FOL B à LETORT N.

Secrétaire de séance : OIZEL R.

Délibération n°2026072 : Projet éolien du Tertre sur la commune de Le Foeil : avis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article R.181-18 ;

Vu le courrier de Mr le préfet des Côtes d'Armor en date du 5 octobre 2026 sollicitant l'avis du conseil municipal ;

Considérant que cet avis est consultatif ;

Considérant que le projet de la société Le Tertre Energies consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pale et d'une puissance maximale unitaire de 4,8 MW et d'un poste de livraison au-lieu-dit Crénan sur la commune de Le Foeil ;

Considérant la présentation du projet par la société Le Tertre Energies le 10 novembre 2026 au conseil municipal réuni en séance plénière,

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Philippe Pierre,
Après avoir délibéré, par vote à bulletin secret, par 3 voix pour, 11 voix contre et 5 bulletins blancs,

EMET un avis défavorable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Le Tertre Energies pour le parc éolien sur la commune de Le Foeil.

Fait à Plaine-Haute, le 17 novembre 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe PIERRE